



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale  
de la mer Méditerranée  
Service Réglementation/Contrôles**

**Arrêté n° 96  
établissant la liste des couples armateurs navires autorisés à pêcher dans  
les zones dédiées aux abords de l'île du Levant (Commune d'Hyères-les-  
Palmiers – département du Var) pour l'année 2024**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 modifié (notamment l'article 13 alinéa 1), concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 et abrogeant le règlement (CE) n°1626/94 ;

VU le règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 modifié instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;

VU le règlement (UE) 2019/1241 du parlement européen et du conseil en date du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, modifiant les règlements (CE) n°2019/2006 et n°1224/2009 du conseil et les règlements (UE) n°1380/2013, (UE) 2016/1139, (UE) 2019/472 et du 2019/1022 du parlement européen et du conseil ;

VU le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Interrégionales de la Mer ;

VU l'arrêté préfectoral n°R93-2023-10-09-00075 du 09 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane PERON, Directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2023-11-20-00001 du 20 novembre 2023 portant réglementation particulière de la pêche professionnelle aux abords de l'île du Levant (Commune d'Hyères-les-Palmiers – département du Var) ;

VU les demandes formulées par les intéressés ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La liste des couples armateurs/navires autorisés à pêcher à l'intérieur des zones autorisées (zones 1 et 2) aux abords de l'île du Levant, telles que définies à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° R93-2023-11-20-00001 du 20 novembre 2023, est établie comme suit pour l'année 2024 (1).

ARMATEUR			NAVIRE		
NOM	PRENOM	MATRICULE	NOM	QAM	IMMAT
BONVALLET	Simon	20165032 H	ETIENNO	TL	930549
CHEVALLIER	Christophe	19731209 T	LA FOI 4	TL	727972
DI PLACIDO	Christophe	20038144 T	GREGORY THOMAS	TL	781829
FERNANDEZ	Sébastien	19943810 F	EL LOCO	TL	420024
GIORDANO	Hervé	20076158 F	ST CLAIR	TL	910439
MARIGLIANO	Didier	20184297 Y	VENTURA	TL	901854
MORERA	Pierre	19893416 E	BETTINA LOUNA DEVI	TL	128248
ZADEYAN	Sébastien	20124858 R	DANY	TL	268442

### ARTICLE 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit par recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. La juridiction administrative peut être saisie par l'application « télérécurse citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

En cas de recours gracieux l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant la juridiction administrative dans les deux mois suivants.

### ARTICLE 3

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'application et de la notification du présent arrêté.

Marseille, le 12 février 2024

Pour le Préfet et par délégation,

Stéphane PERON

Directeur interrégional Adjoint

1) Cette liste peut être consultée au siège de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée 16, rue Antoine Zattara 13003 Marseille ainsi que sur le site internet [www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

#### Diffusion :

DGA

16, rue A. Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03 -  
Tel 04 86 94 67 00

DDTM / DML83  
Prud'homie du Lavandou

Copies/

**RAA DIRM**  
CNSP Etel  
PNPC  
CDPMEM 83  
Dossier RC

